

Programme de surveillance – faits saillants

- Mandat de cinq ans accordé à une firme pour assurer la stabilité du personnel
- Le Ministère assurera la formation de la firme sélectionnée considérant que ces firmes ont habituellement peu d'expérience dans ce domaine

Programme de surveillance – faits saillants

- L'équipe de surveillance est composée d'un professionnel qui coordonne une équipe de techniciens. Le nombre de techniciens variera en fonction du nombre de km de chantier
- Il y aura formation auprès du personnel de l'entrepreneur sur les bonnes pratiques en environnement et les enjeux environnementaux du chantier de construction

Programme de surveillance – faits saillants

- Formation d'un comité de suivi avec les différents partenaires en environnement, MRNF, MDDEP, MPO, ENVCAN et d'un organigramme de communication
- Production de rapports hebdomadaires et annuels pour chacun des chantiers

Programme de surveillance – faits saillants

- Diffusion de l'information par courriel et intranet
- L'entrepreneur aura à faire approuver son plan d'action pour la protection de l'environnement

Programme de surveillance – faits saillants

- Le surveillant préparera un document de planification détaillé de la surveillance de chantier
- Participation à toutes les réunions de chantier
- Présence quotidienne sur les chantiers